

**Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020**

**Objet :** Culture 2020 : annulation du subside nominatif à l'asbl Brufête.- Octroi d'un subside à l'asbl Brussels Major Events.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 9 décembre 2019;

Considérant l'erreur dans l'identification de l'association et le montant du subside pour le projet "Développement culturel du Quartier des Libertés;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 30.000,00 EUR inscrit à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020 au profit de l'ASBL Brufête pour le Développement culturel du Quartier des Libertés en raison d'une erreur dans l'identification de l'association en charge du projet et libérer les crédits.

Article 2 : Octroyer un subside pour un montant de 24.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'asbl Brussels Major Events pour le Développement culturel du Quartier des Libertés.

Article 3 : La dépense sera engagée sur l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :